



Éclairage sur le Conseil Consultatif wallon des personnes en situation de handicap : enjeux, implications et perspectives

Odette Todo

Analyse Esenca 2023



Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

Tél : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



Introduction

Un des principes fondamentaux qu’Esenca porte avec force et défend est celui de l’article 4 paragraphe 3 de la convention relative aux Droits des personnes handicapées « Rien sur nous sans nous »¹. Celui-ci met en avant le principe selon lequel toute nouvelle politique ou adoption de tout texte législatif fasse l’objet d’une consultation systématique des personnes en situation de handicap.

Le conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap (CCWPSH) s’inscrit donc dans cette convention en étant un pilier fondamental de l’engagement de la Région wallonne en faveur de l’inclusion et de l’autonomie des personnes en situation de handicap. En tant qu’instance consultative dédiée à cette question cruciale, sa principale mission s’inscrit dans le décret du 5 mai 2022² visant à améliorer les conditions de vies des personnes en situation de handicap.

Esenca, en tant qu’association représentant les personnes en situation de handicap en Wallonie-Bruxelles, a plaidé et travaillé avec d’autres acteurs du réseau pour une existence effective de ce conseil. Celui-ci est présidé par Jean-Marie Huet (Président de l’Association Belge contre les Maladies neuromusculaires ASBL³) et co-présidé par Ouïam Messaoudi (Secrétaire générale Esenca) et Michel Magis (Conseiller au Conseil d’administration de la Ligue Braille⁴) et composé de bien d’autres⁵ membres actifs dans le secteur du handicap.

Il était donc important de faire le point sur l’existence du CCWPSH, qui est assez proche de ce qui autre fois était appelé la Commission wallonne personne handicapée.

Cette analyse a pour but de mettre le curseur sur ce conseil d’avis en pointant ses objectifs, ses limites, freins et défis. Pour ce faire, nous nous sommes entretenues avec Jean-Marie Huet, Ouïam Messaoudi et Michel Magis.

¹ Pour consulter l’ensemble de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées : <https://www.un.org/french/esa/social/disabled/chroniques.htm>

² Décret relatif au Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap (2022) https://wallex.wallonie.be/files/pdfs/18/67606_D%C3%A9cret_relatif_au_Conseil_consultatif_wallon_des_personnes_en_situation_de_handicap_28-05-2022-.pdf, consulté le 19/10/2023

³ Association belge contre les maladies neuro-musculaires (ABMM), <https://www.abmm.be/>, consulté le 26/10/2023

⁴ La ligue Braille. <https://www.braille.be/fr>, consulté le 26/10/2023

⁵ Moniteur Belge 2 FEVRIER 2023. - Arrêté du Gouvernement wallon portant nomination des membres du Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap, consulté le 08/11/2023

De la Commission wallonne des personnes handicapées au CCWPSH : quelle évolution ?

Le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap a été créé par le décret du 5 mai 2022⁶. Bien avant cela, un premier conseil avait été mis en place par le ministre Taminiaux sous le nom de la « Conseil Consultatif wallon des Personnes Handicapées ».

Comme le précise le président du Conseil consultatif Jean-Marie Huet : « Déjà à l'époque il était constitué de personnes handicapées et de représentant de personne en situation de handicap et ça a évolué en une commission qui a intégré les syndicats et institutions. Lors des dernières élections, nous avons été plusieurs associations à demander la création d'un conseil consultatif composé uniquement ou en tout cas très majoritairement de personnes handicapées ou association et c'est ce qu'on a obtenu. »

Dans sa composition actuelle, il y a plusieurs membres du conseil qui font partie d'associations du secteur du handicap généralistes ou plus spécifiques. Il y a donc une grande diversité de personnes qui sont issues d'associations ou de fédérations. Finalement, le CCWPSH rassemble des personnes de tout handicap confondu. Le public des personnes sourdes et/ou malentendantes est en voie d'intégration dans le CCWPSH.

Ce n'est donc pas un tout nouveau conseil, mais un conseil déjà existant dont la composition a fortement évolué et qui bénéficie d'un soutien financier du politique nécessaire notamment à toute l'organisation du secrétariat et du travail juridique lié à l'exercice de ses missions.

Ce tout « nouveau conseil » mis en place le 1er février 2023 a bien évolué depuis la création sous le libellé de « commission wallonne personnes handicapées⁷ ». Jean-Marie Huet rajoute à ce sujet : « Il y a une double fonction consultative maintenant. Si on reprend la déclaration politique régionale au chapitre 19⁸, il y a la fonction consultative interne à l'AViQ⁹ qui va être dans les comités de branches et le conseil général, et la fonction consultative qui nous occupe ici avec le conseil consultatif qui est transversal et dépasse les compétences de l'AViQ, pour traiter de toutes les matières qui concernent de près ou de loin la question du handicap en Région wallonne ».

⁶ Décret relatif au Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap (2022) https://wallex.wallonie.be/files/pdfs/18/67606_D%C3%A9cret_relatif_au_Conseil_consultatif_wallon_des_personnes_en_situation_de_handicap_28-05-2022-.pdf, consulté le 19/10/2023

⁷ Commission wallonne des personnes handicapées (2009). https://etaamb.openjustice.be/fr/decret_n2009201839.html, consulté le 23/10/2023

⁸ Déclaration de politique Wallonie. (2019-2024). https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf, consulté le 26/10/2023

⁹ L'AViQ est un organisme d'intérêt public (OIP) autonome gérant les compétences de la santé, du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées, du handicap et des familles en Wallonie. L'Agence est le service public compétent pour les informations, aides et conseils en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. Plus d'informations : <https://www.aviq.be/fr/missions-et-vision-de-laviq>

Un conseil transversal : C'est-à-dire ?

Le CCWPSH s'attache à promouvoir l'inclusion, l'accessibilité, et l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap. Il agit comme un interlocuteur privilégié entre le gouvernement wallon et le secteur des personnes en situation de handicap, offrant ainsi une plateforme pour la consultation et la participation active de ces personnes dans les processus de décision.

L'une des caractéristiques notables du CCWPSH est son rôle transversal. Il intervient dans tous les domaines relevant de la compétence régionale, qu'il s'agisse notamment de l'éducation sanitaire et l'accès à la santé préventive, de l'emploi, de la politique d'aide aux personnes, du logement ou de l'environnement. Cela garantit que les préoccupations des personnes en situation de handicap sont prises en compte de manière globale, contribuant ainsi à l'élaboration de politiques régionales plus inclusives.

Ce travail est réalisé dans une visée de généralisation du Handistreaming¹⁰, qui consiste ainsi en un projet politique inclusif, encourageant à intégrer le handicap, ainsi que la promotion des droits de l'Homme des personnes en situation de handicap, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques publiques fédérales, régionales, communautaires et communales. Cette transversalité est d'autant plus nécessaire que le public des personnes en situation de handicap est très large, concerne la population à tout âge et dans toutes les sphères de la vie. De ce fait, la généralisation du Handistreaming est une réelle option pour inscrire le handicap dans l'ensemble des politiques publiques, à l'instar du gender mainstreaming¹¹, par exemple.

Un conseil consultatif amené à rendre des avis sur toutes les compétences régionales : une utopie ?

Selon Michel Magis, il s'agit là d'un véritable défi : « c'est là tout l'enjeu et la difficulté si on veut aller au bout de nos missions. Les thématiques sont tellement larges surtout si on travaille aussi sur base d'initiative. C'est un travail gigantesque. »

Ce n'est pas un travail facile qui les attend, mais dont la portée a tout son sens. En effet, le fait d'avoir un conseil transversal permet de toucher plus d'axes. Mais cela signifie également que le travail est plus **considérable** et qu'il faut être attentif à ce qui se discute, être proactif et pouvoir réagir rapidement. C'est en cela que le secrétariat joue un rôle extrêmement

¹⁰ Esenca. 2022. Le handistreaming, une solution miracle pour des politiques inclusives ? <https://www.esenca.be/wp-content/uploads/2022/10/Etude-2022-Handistreaming.pdf>, consulté le 26/10/2023

¹¹ Le gender mainstreaming, ou approche intégrée de la dimension de genre, est donc une stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming

important qui est garant de l'exercice des missions du conseil. Notons d'ailleurs que c'est loin d'être un détail, étant donné que d'autres conseils doivent travailler sans.

Par ailleurs, le Conseil fait un second appel à candidatures, puisqu'il y a encore des sièges à pourvoir en son sein. Cela permettra par de répondre au défi de constituer un conseil représentatif et diversifié des personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap ou le besoin spécifique rencontré.

Ouiam Messaoudi, développe « [...] pour moi une des explications à ce manque de présence d'associations qui représentent différents secteurs du handicap et différents profils, c'est le reflet que le monde du handicap est petit et de ce fait s'investir à différents niveaux de pouvoir nécessite un temps important et une organisation interne à chacune des structures qui puisse le permettre».

Malgré ce manque d'effectif, les associations déjà présentes font ce qu'ils peuvent pour être présents dans tous les conseils. Jean-Marie Huet renforce ce constat : « Dès lors qu'il y a plusieurs conseils, il faut être partout ».

Les membres du conseil se retrouvent donc généralement à cumuler plusieurs casquettes. Puisqu'ils siègent dans les différents conseils existants tout en ayant leurs fonctions dans les associations. Les associations mènent alors un travail d'équilibriste entre leur travail de terrain et leur rôle politique et de représentation.

Ouiam Messaoudi précise à ce sujet un enjeu de taille dans le secteur « C'est vrai que de plus en plus on réclame à ce qu'on puisse être financé pour une partie du travail parce que c'est tout l'enjeu du "rien sur nous sans nous". On nous donne des missions qu'on a demandées, mais à un moment on ne nous donne pas les moyens de pouvoir les assumer... ». Pour mener leurs combats à bien, le financement structurel des associations est donc une revendication de longue date qui prend tout son sens.

À la veille des élections, quels sont les défis de ce CCWPSH ?

Les défis liés au handicap sont nombreux au niveau de la Région wallonne. Les constats de terrain des associations alimentent les réflexions et permettent d'identifier les enjeux majeurs sur lesquels travailler.

Ainsi, le premier mémorandum du Conseil a vu le jour et reprend 15 domaines¹² tous aussi importants les uns que les autres :

- Égalité et non-discrimination
- Femmes et enfants en situation de handicap
- Accessibilité
- Situations de risque et situations d'urgence humanitaire

¹² Mémorandum destiné aux partis politiques, rédigé par le Conseil Consultatif wallon des Personnes en Situation de Handicap, en vue des élections du 9 juin 2024 (prochainement accessible sur le site du Conseil Consultatif)

- Protection contre l'exploitation, la violence et la maltraitance
- Autonomie, liberté, sécurité et intégrité personnelle
- Mobilité
- Éducation
- Santé
- Travail et emploi
- Participation, sensibilisation et accès à l'information
- Participation à la vie culturelle, aux loisirs et aux sports
- Statistiques et collecte des données

Au-delà des thématiques spécifiques précitées, c'est bien l'enjeu de la généralisation du principe du Handistreaming, déjà évoqué dans la présente analyse, qui est en jeu.

« Un des enjeux importants c'est justement de faire en sorte que le conseil consultatif wallon deviennent un passage incontournable pour toutes les politiques wallonnes qui ont un lien direct ou indirect avec la personne handicapée. C'est un enjeu majeur. Qu'à un moment donné les politiques se disent qu'il y a un lieu où l'avis est important ou que j'aimerais avoir l'avis et ensuite en tant que politique je décide. Or ce mécanisme-là n'existe pas ou très peu ou trop peu et ce n'est pas que du côté wallon. Ce serait un bel enjeu d'arriver pour la prochaine législation qu'on sorte de l'idée que la politique des personnes handicapées n'est de la compétence que du ministre qui est en charge de la politique des personnes en situation de handicap. Finalement tout le monde a une responsabilité et si on pouvait avancer sur cela ce serait une victoire. » précise à ce titre Michel Magis.

Conclusion

Cette analyse autour du Conseil Consultatif wallon des Personnes en situation de handicap a pu mettre en évidence l'importance cruciale de ce conseil dans la défense des droits des personnes en situation de handicap en Wallonie. Son rôle de conseiller et de facilitateur de la participation active des personnes en situation de handicap à la société est indispensable. Cependant, des défis subsistent, notamment celui d'assurer une juste représentation des associations qui couvrent toute la diversité des handicaps et besoins spécifiques rencontrés au sein du conseil.

Pour que la Région wallonne soit vraiment inclusive, il est impératif de continuer à soutenir et à renforcer les efforts du Conseil Consultatif wallon des Personnes en situation de handicap et de travailler ensemble à l'élimination des barrières et à la promotion de l'égalité des chances pour l'ensemble de la population, indépendamment de leur situation de handicap.

Il est aussi impératif que les politiques sollicitent systématiquement l'avis du Conseil, afin de s'assurer que toute politique mise en place soit en conformité avec les réalités des personnes en situation de handicap. C'est ainsi que le Conseil pourra pleinement assurer son rôle et ses missions. Pour garantir cela, la sensibilisation des politiques à l'importance d'une vision transversale du handicap dans tous les domaines de compétences régionales est nécessaire.

Il sera intéressant de revenir sur les enjeux et réalités du Conseil quand celui-ci aura quelques années d'exercice à son actif.

Pour citer cette production

Todo, Odette (2023). «Éclairage sur le Conseil Consultatif wallon des personnes en situation de handicap : enjeux, implications et perspectives», Analyse Éducation Permanente, Esenca.
URL : www.Esenca.be

Esenca

Esenca - anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée – défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à **encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.**

Chaque initiative, petite ou grande, peut **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie** des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers.** Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne.** Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE